

ces amis. Ils endossèrent alors pour le favoriser, prétendent-ils; une singulière coïncidence est que cette date est celle de 1854, époque des élections générales dans lesquelles MM. Cauchon et Evanturel dépensèrent des sommes fabuleuses, pour leurs moyens s'entend.

Ils ont ainsi continué d'endosser pour Crémazie jusqu'en 1860, dans l'automne, époque, où, par un singulier hasard, tous cessèrent d'endosser. Cependant les mêmes billets continuèrent à circuler avec les mêmes endossements. et cela jusqu'à la fuite de Crémazie le 11 novembre 1862; depuis 1860 à 1862, pas le moindre soupçon n'a plané sur la vérité de ces billets si ce n'est dans un cercle d'Intimes. Aussi leurs amis politiques et autres n'ont rien perdu et la plus grande partie des pertes occasionnées par cette fraude gigantesque a été supportée par les hommes honorables du commerce et par les banques. La banque de Québec a perdu seule plus de £5,000. M. W. Withal un montant à peu près semblable, MM. Ross et Cie., le Dr. Douglas, Brown et autres marchands à peu près la balance.

On parle des *shavers*, des usuriers, or ces derniers n'ont rien perdu.

Il n'y a pas en un seul usurier, ami de MM. Cauchon, Evanturel et Côté qui ait perdu quelque chose. Cependant il est constaté que ce sont les usuriers qui ont fait les plus grands profits avec les billets Crémazie. Par une merveilleuse franc-maçonnerie, on s'est retiré à temps, les amis ont été protégés. On a donné le temps à ces Messieurs de se défaire des billets qu'ils avaient en mains: Cela explique assez cette partie du témoignage de M. Aug. Côté qui dit avoir prié M. Alderic Fortin de prévenir ses amis qu'il avait cessé d'endosser pour Crémazie. Pour récompense de ce signalé service, on vient de donner à ce Banqueroutier la situation d'Inspecteur des cuirs!

MM. Evanturel, Cauchon et Côté admettent avoir endossé les billets Crémazie de 1854 à 1860. Que sont devenus les nombreux billets mis en circulation? Explique-t-on, comment ces billets ont été payés? Non. On n'essaie même point de le faire. Cependant les mêmes billets, endossés de la même manière, ont continué à circuler publiquement, à la connaissance des endosseurs, qui après la fuite de Crémazie seulement sont venus nier leurs signatures.

Quelle est donc la conclusion logique de tout cela? La voici: ces Messieurs ont endossé pour les Crémazie à un montant considérable. Leurs fortunes réunies n'auraient point suffi à payer le montant énorme de ces billets, £25,000; n'était-il point plus simple de choisir parmi eux une victime et cette victime a été Octave Crémazie qui au moins dans l'exil pourra se consoler avec son grand génie poétique et consacrer les tristes jours de l'exil à célébrer ses chers amis, du Canada. Il y a emporté aussi le souvenir des bienfaits dont-il les a comblés, aux dépens de son propre honneur.

" Si je n'ai plus ces biens que leur folie adore,

" Oh! pour penser à moi mes amis ont encore,

" Le Souvenir de mes bienfaits." (Les Trois Morts.)

Avec ces quelques mots qui mettent en lumière les faits saillants révélés par le célèbre procès nous publions les témoignages tels qu'ils ont été donnés en cour.

Nous publions aussi une analyse de l'admirable adresse de l'hon. juge Drummond, en exprimant le regret de ne pouvoir la donner d'une manière plus complète. Cette adresse a valu à l'hon. juge les félicitations de toute la Presse du pays et les injures grossières du *Journal de Québec*, dont MM. Cauchon et Côté, les coupables, sont les propriétaires et rédacteur. C'est le plus grand éloge qui peut en être fait.